



Monsieur Max MATHIASIN
Député de Guadeloupe
La rocade des cités unies Bourg
97115 Sainte Rose

Pointe à Pitre, le 13 février 2025

Monsieur le Député,

Je vous écris aujourd'hui suite à l'adoption de **la loi de finances pour 2025 qui a conduit à l'abaissement du seuil de franchise en base de TVA à 25 000 €.**

Depuis plus de 35 ans, l'Adie (**Association pour le droit à l'initiative économique**) finance et accompagne des créateurs d'entreprise (majoritairement des micro-entrepreneurs) qui n'ont pas accès au système bancaire classique. **Ces entrepreneurs, souvent éloignés de l'emploi, trouvent dans l'entrepreneuriat non seulement une voie d'insertion économique, mais également une source d'accomplissement personnel**, tout en contribuant à la transition écologique et au développement local.

En 2024, grâce à l'engagement de nos équipes, nous avons permis à plus de 26 000 entrepreneurs de se lancer ou de développer leur activité, contribuant ainsi directement à la création d'emplois locaux et à l'inclusion sociale dans tous les territoires, y compris les quartiers prioritaires de la ville. **En 2024, ce sont 908 Guadeloupéennes et Guadeloupéens qui ont bénéficié des services de l'Adie.**

Cette réforme du seuil de franchise, **décidée sans concertation** avec les organisations représentatives, **met en danger des milliers de travailleurs indépendants Guadeloupéens** et petites associations **et affaiblit le régime de l'auto-entreprise qui a pourtant prouvé son efficacité depuis plus de 15 ans.**

Sur le million d'entreprises créées chaque année, 6 sur 10 sont en effet des micro-entreprises et **la plupart d'entre elles n'auraient jamais pu voir le jour sans ce régime simplifié à qui l'on doit en grande partie la vigueur de la dynamique entrepreneuriale** depuis 15 ans, **y compris en Guadeloupe.** Il a non seulement ouvert l'entrepreneuriat au plus grand nombre et **permis la création de milliers d'emplois**, mais aussi **contribué au développement économique et à la cohésion sociale en Guadeloupe, même dans les quartiers prioritaires de la Ville de Cap Excellence, du Sud Basse Terre, de Sainte Rose ou du Moule.**

Les Guadeloupéens le savent d'ailleurs parfaitement, eux qui connaissent presque tous un micro-entrepreneur dans leur entourage et qui expriment leur attachement à ce régime socio-fiscal.

Cette mesure aura en effet pour première conséquence **la fragilisation et la disparition de nombreuses micro-entreprises**, touchant ainsi avec violence les personnes les plus vulnérables : emplois détruits, projets de vie bousculés, services et commerces de proximité fermés, parcours d'intégration civique et sociale remis en cause... **Les petits commerces de Guadeloupe seront durement touchés !**

Inflationniste et incitative à la fraude, elle aura de surcroît sur la dynamique entrepreneuriale un impact dont nous qui côtoyons au quotidien le travail indépendant en Guadeloupe, savons qu'il sera massif et durable : **augmentation des prix dans un contexte de crise de la vie chère, perte massive de clientèle, complexification des démarches administratives...**

A ce titre, **je souhaiterais pouvoir vous rencontrer** afin de vous présenter nos actions **en faveur du développement de l'entrepreneuriat populaire** et leur impact dans les territoires, ainsi que vous expliquer en quoi cette réforme est une erreur et **une mise en péril pour les milliers d'auto-entrepreneurs Guadeloupéens** et petites entreprises directement impactées. **Nous pourrions par ailleurs, si vous y avez convenance, organiser pour vous une visite dans l'une de nos agences en Guadeloupe, qui vous**

permettrait de rencontrer des entrepreneurs ainsi que les conseillers et bénévoles qui les accompagnent au quotidien.

Espérant que ce courrier aura su retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma parfaite considération.

adie

102 Centre d'affaires Saint John Perse
Quai Ferdinand de Lesseps
97110 Pointe-à-Pitre
N° Cristal : 0970 845 111

Jérôme TRINELLE
Directeur Régional
Adie Antilles – Guyane



jtrinelle@adie.org
0696 37 19 74